Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 48 (1922)

Heft: 25

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sous pression (34 fr. les cent kilos par wagon complet). Il est également applicable à la stérilisation des eaux d'égoûts après décantation

Le samedi 4, M. Nicolas de Schoulepnikow a terminé son cours sur le calcul, le tracé et le mode de construction des égoûts et l'établissement des réseaux collecteurs. La partie théorique a été suivie d'une description des réseaux d'égoûts de quelques grandes villes et spécialement de Paris.

Dans l'après-midi, après avoir visité, à Cully, la station de pompage des eaux du lac, les participants au cours, auxquels s'étaient joints quelques membres de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, ont entendu, à Lutry, un exposé de M. Gustave Kernen, ingénieur, représentant de la maison Sulzer, sur les diverses stations similaires installées à Lutry, à Ouchy, à Nyon et à Vevey, pendant la sécheresse de l'année

M. Pierre Dufour, ingénieur, administrateur de la Compagnie Lausanne-Ouchy et Eaux de Bret, a donné quelques renseignements typiques sur l'importance de la dernière période de sécheresse, sur la possibilité de revoir une période analogue (33 fois en mille ans) et donné la description d'un projet de pompage d'eau du lac, à Villette, en vue d'alimenter Lausanne et ses environs. Cette station donnerait 200 à 250 litres-seconde ; l'eau du lac pourrait être introduite directement, à volonté, soit dans la canalisation des eaux du Paysd'Enhaut, soit dans la canalisation des eaux du lac de Bret, suivant les besoins de ces deux services, à condition d'être refoulée au moins à 300 mètres au-dessus du niveau du lac.

Dimanche matin, M. le Dr G. Delay, chef du Service cantonal sanitaire vaudois, a parlé des institutions techniques et sanitaires dans la pratique de l'hygiène publique. Après avoir rappelé les principaux problèmes de l'urbanisme, il a signalé comme particulièrement importante l'hygiène du logement. C'est aux autorités locales, par l'intermédiaire des commissions de salubrité, qu'il appartient d'agir dans ce domaine en se servant de la Loi sur la Police des constructions, dont l'application consciencieuse leur incombe. Déjà les savants Koch et Pasteur déclaraient que le développement de la tuberculose était surtout la conséquence de l'insalubrité des logements. L'enquête à domicile s'impose pour tous les cas découverts; l'institution de casiers sanitaires, tels qu'ils existent à Vevey, est un auxiliaire précieux. Les captages d'eau, le débouché des égoûts exigent une collaboration intime de l'hygiéniste et de l'ingénieur. L'hygiène est une question d'intérêt général : l'école, le contrôle des logements et des denrées alimentaires, l'assistance publique, les médecins et les techniciens doivent agir en étroite collaboration.

M. H. Peter, ingénieur, directeur du Service des Eaux de la Ville de Zurich, a fait ensuite le récit d'un voyage aux Etats-Unis avec visite, au moyen de l'écran et des projections lumineuses, des installations relatives à l'alimentation en eau pota-

ble des grandes villes.

Lundi, M. Ernest Muret a montré, en parlant de la pollution des cours d'eau et de la pisciculture, quelle est l'importance de la pêche dans notre pays ; la faune utile de nos lacs et de nos rivières représente un capital de plus de deux cents millions de francs, dont le revenu annuel est d'environ douze millions de francs. Le canton de Vaud figure, dans ce chiffre, pour environ 1 200 000 francs. Certains tronçons de rivières, l'Orbe en amont de Vallorbe, fournissent jusqu'à 4500 francs de poissons par an et par kilomètre de cours. La disparition de la féra dans le lac représente une perte annuelle de 200 000 francs. Une collaboration intelligente de l'Etat et des Services de voirie urbaine est donc d'une absolue nécessité si l'on ne veut pas voir disparaître de notre pays une appréciable source de revenus.

M. Steinemann, professeur à Aarau, a expliqué ensuite que la fermentation des matières organiques déversées dans les égoûts absorbe l'oxygène dissous dans l'eau, de sorte que la f aune et la flore aquatiques meurent asphyxiées, faute d'oxygène. Pour qu'un cours d'eau reste poissonneux, il faut de l'oxygène, de la végétation, des grèves propres au frai. Un gramme de matière organique absorbe, pour son oxydation, tout l'oxygène dissous dans cent vingt litres d'eau. Or chaque être humain envoye quotidiennement à l'égoût, en moyenne, deux cents grammes de matières organiques. Il est vrai qu'une

partie de ces matières n'est pas oxydée, mais mangée par les organismes inférieurs (flagelles, bactéries diverses, crustacés, mollusques et poissons) qui, à leur tour, se dévorent entr'eux. Ces moyens naturels d'épuration biologique doivent être protégés, parce que les plus efficaces et le moins coûteux.

M. G. Surbeck, inspecteur fédéral de la Pêche au Département de l'Intérieur, a montré la nécessité et l'extrême importance de neutraliser les résidus industriels, les acides et surtout l'ammoniaque qui, même à faibles dose, fait périr le poisson. Il faut surveiller, à la sortie des villes, le lit des rivières qui fréquemment s'envase, ce qui rend les eaux inhabitables pour la faune. La composition de cette faune permettra au professionnel de se rendre immédiatement compte du degré

de pollution du cours d'eau.

M. H. Peter a résumé, en français, son cours de la semaine précédente sur l'épuration des égoûts; il a montré que le meilleur système est le tout à l'égoût ; si, à proximité, on a un fleuve à gros débit, il suffit, le plus souvent, de grilles à la sortie des égoûts pour retenir les matières flottantes. Si le débit est moyen, une décantation s'impose. Si le débit est faible, il faut recourir, en plus de la décantation, aux méthodes biologiques, à l'épendange agricole aux lits bactériens, aux étangs à poissons (système économique à cause du rendement), au procédé des boues activées, qui a l'inconvénient d'être coûteux. Les eaux provenant de ces diverses installations doivent être désinfectées. Dans ce cas, il est préférable de les traiter par chloration.

Lundi après-midi enfin, les participants ont visité, en descendant le long du Flon, en remontant le long de la Louve le réseau d'égoûts de la ville de Lausanne. Ils devaient se rendre à Vidy, mais le temps ne l'a pas permis. Cette excursion a été remplacée par un exposé avec plans de M. R. Piot, chef de la voirie de la Ville de Lausanne, et M. F. Messerli, sur les champs d'épandage et les travaux exécutés dans le parc des sports.

Tel fut ce premier cours de vacances dont la réussite a été complète et qui laisse à tous les meilleurs souvenirs. L'essai a été si concluant qu'en dépit des sacrifices qu'il impose à l'Association, il sera très probablement continué.

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

PROCÈS-VERBAL 1

de la 48^{me} Assemblée générale, du 3 septembre 1922, à 10 h. 30 dans la Salle du Grand Conseil, à Soleure.

ORDRE DU JOUR:

Procès-verbal de la 47^{me} Assemblée générale, du 22 août 1921, à Berne. Bulletin technique, 46^e année, page 273.

2. Rapport de gestion et comptes pour 1921.

3. Rapport concernant le IVe concours de la Fondation Geiser; attribution des prix et annonce des sujets de concours pour 1924.

4. Propositions de nomination de membres honoraires.

Date et siège de la prochaine Assemblée générale. 6. Divers (éventuellement propositions ultérieures des Sections).

7. Communications:

- a) « La construction civile à Soleure », M. Schlatter, arch., ancien architecte de la Ville, Soleure
- b) « Les ponts sur l'Aar à Soleure », M. W. Luder ingénieur à Soleure.
- c) « L'amélioration de la Voie navigable entre Bâle et Strasbourg », M. H.-E. Gruner ingénieur à Bâle.

Etaient présents 181 membres et invités, parmi lesquels : AUTORITÉS: Département fédéral de l'Intérieur, Berne. M. le Dr Strickler. Gouvernement soleurois: MM. F. Hüsler, architecte cantonal et A. Sesseli, ingénieur cantonal. Conseil com-

¹ Traduction faite par les soins du Comité central. (Réd.)

munal de Soleure, M. le Syndic W. Hirt, M. Otto Schmid, archi-

Membres honoraires: MM. Th. Bell, ingénieur, Kriens; A. Jegher, ing., Zurich; Dr G.-L. Naville, ing., Kilchberg; O. Pfleghardt, arch., Zurich.

Sociétés: Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Zurich, MM. F. Mousson, président, e. F. Broillet, arch., Fribourg. Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne M. F. Gaillard ing. Lausanne. Société suisse des Entrepreneurs, M. le Dr Cagianut, présiden., Zurich, et M. Renfer, arch., Soleure. Société suisse des Electriciens, M. F. Largiader, secrétaire général, Zurich. Schw. Verband von Gaz- und Wasserfachmänner, M. le Dr Paul Miescher Directeur, Bâle. Société suisse des Techniciens, M. F. Huber, vice-président, Nieder-Gæsgen. Société suisse des Géomètres, M. Th. Bamgartner, secrétaire, Küssnacht. Centrale de l'Union des Villes suisses, M. le Dr A. Brenner, reg. Rat Bâle. Association suisse du Heimatschutz, M. le Directeur Greuter Berne. Société pour la Navigation sur le Haut-Rhin, M. S. Bitterli, ing., Rheinfelden. Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, M. M. Imbach, président du groupe suisse, Bâle. Association des Anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, M. Eug. Schlatter, arch., Soleure. Société des Ingénieurs civils de France, M. C. Butticaz, ing., Lausanne. Société suisse pour l'Aménagement des Eaux, M. I.-M. Lüchinger, ing., Zurich.

Organes de la Société: Schw. Bauzeitung, M. C. Jegher, ing., Zurich. Bulletin technique, M. le Dr H. Demierre, ing.,

Presse: Gazette de Lausanne, M. Georges Mercier, arch. Neue Zürcher Zeitung, M. le Dr Bloch.

Se sont excusés:

Membres honoraires: MM. le Dr R. Abt, ing., Lucerne, Dr H. Behn-Eschenburg, ing., Küssnacht; Dr F. Dietler, ing.,

Lucerne; Dr J.-J. Lochmann, ing., Lausanne.

Associations: Société suisse des Fabricants de Machines-Zurich; Nord-ost schweiz. Verband für Schiffahrt Rhein-Bodensee, Saint-Gall; Oesterreich. Ingenieur und Architekten-Verein, Wien; Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, Paris; Verband deutscher Elektrotechniker; Bodensee-Bezirksverein deutscher Ingenieure, Friedrischhafen (télégramme); Verein deutscher Ingenieure, Berlin (télégramme)

Présidence: Prof. A.Rohn, président de la Société. Tous les autres membres du Comité central, MM. Fr. Broillet, R. Dubs, E. Kästli, A. Paris, P. Vischer et F. Widmer, sont présents.

Protocole: M. Zschokke, secrétaire de la Société.

Le président A. Rohn salue les représentants des Autorités, les délégations des Sociétés amies, la Presse, les Membres

honoraires et les membres.

1. Le procès-verbal de la 47^{me} Assemblée générale, de Berne, a paru dans les organes de la Société ; il est adopté sans lecture.

2. Rapport de gestion et comptes pour 1921. Le président Rohn prend la parole. Le rapport de gestion, déposé imprimé, se clôt au 31 décembre 1921. Dans la période du 1^{er} janvier 1922 à ce jour nous avons enregistré 15 décès, 26 démissions et en regard 59 admissions. L'assemblée se lève en l'honneur des membres décédés dans cette dernière période, comme de ceux rappelés au Rapport.

Le Comité central a subi quelques changements. M. le Directeur Payot y a été remplacé par M. Vischer, architecte à Bâle. M. le Prof. Andreae a renoncé au secrétariat, et M. M. Zschokke lui a succédé. Le président remercie les deux collègues partis et en rappelle les excellents services à la (A suivre). S. I. A.

Groupe professionnel des ingénieurs ruraux et topographes.

Les ingénieurs exerçant leur activité dans les domaines du Génie rural et de la topographie ou en relation avec ceux-ci ont constitué un groupe au sein de la Société Suisse des ingénieurs et des architectes. Le règlement du groupe prévoit que tout membre de la Sociéte Suisse qui en manifeste le désir est appelé à participer à l'activité du groupe. Il est donc nécessaire que les personnes qui le désirent et ne font pas

encore partie de la Société Suisse sollicitent leur admission au sein de cette dernière au moyen du formulaire inclus, lequel peut être adressé au Comité de la Section du domicile ou au secrétariat de la S. I. A. Tiefenhöfe 11, Zurich.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les avantages qu'offre la qualité de membre de la Société suisse étant donnée 'activité déployée par cette dernière et vous invitons à sol-

liciter votre admission.

Zurich, le 23 novembre 1922.

La Commission du groupe des ingénieurs ruraux et topographes.

Communication du groupe professionnel des ingénieurs ruraux et topographes.

La commission désignée par l'assemblée constitutive a

réparti les charges comme suit :

Président: E. Diserens, professeur, Zurich. Vice-président et Caissier: H. Zölly, chef de la division de géodésie, Berne. Secrétaire: O. Lutz, ingénieur rural du canton de Saint-Gall. Autres membres: J. Schwank, ingénieur topographe à Flums;

H. Solcà, ingénieur rural à Coire.

Le groupe a son domicile au Secrétariat de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes, Tiefenhöfe 11,

Zurich I, où la correspondance doit être adressée.

Le règlement adopté par la Société S. I. A. en mars 1921 et par l'assemblée du groupe, du 28 juillet 1921, à Coire, prévoit que la participation au groupe est ouverte à tout membre de la Société Suisse, il contient l'indication des buts généraux de l'association. Les membres actuels de celle-ci espèrent que tous les ingénieurs dont l'activité est en rapport avec le génie rural ou la topographie s'inscriront comme membre du groupe et participeront à son activité. Toutes les personnes qui sont dans ce cas voudront bien s'inscrire en retournant le formulaire annexé au Secrétariat S. I.A., Tiefenhöfe 11, Zurich.

L'assemblée générale aura lieu le 9 décembre 1922, à 14 heures, à l'Hôtel Schweizerhof à Olten, avec l'ordre du

jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 juillet 1921 à Coire. 2. Rapport de la commission sur l'organisation et le programme d'activité du groupe.

Cette circulaire 1 tient lieu de convocation à l'assemblée. Zurich, le 23 novembre 1922.

La Commission.

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'établissement d'un plan d'aménagement de quartier, entre Lancy et Onex.

Le jury chargé d'examiner les projets présentés à ce concours a décidé de ne pas accorder de premier prix.

Il a réparti les primes de la façon suivante :

Fr. 1400 au projet «Gilly», auteurs MM. H. Gallay et J. Dériaz, architectes.

Fr. 1200 au projet « La Grande Allée », auteur M. Torcapel, architecte.

Fr. 1200 au projet « Maintenir en améliorant », auteurs MM. Delessert et Mouchet, ing.-géomètres.

Fr. 700 au projet « Coteau ensoleillé », auteur M. Brémond, ingénieur.

Le projet « Ruri », auteur M. Georges Lacôte, architecte, qui avait été classé en premier rang, a été mis hors concours, le Conseil d'Etat ayant décidé de ne pas accorder de prime aux concurrents recevant un traitement fixe comme fonctionnaires.

¹ qui nous est parvenue le 30 novembre. — Réd.